

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 7 Juillet 2016

Nombre de Conseillers : 33

En exercice : 33

Présents ou représentés : 32

Nombre de votants : 32

**Numéro
2016/JUIL/80**

**Point de l'ordre du jour
20**

**OBJET
DÉNOMINATION DU
CINQUIÈME GROUPE
SCOLAIRE**

**RAPPORTEUR
M. LE MAIRE**

*Rendu exécutoire compte-tenu de :
La transmission en Préfecture le : 12/07/2016
L'affichage en mairie le : 12/07/2016
La notification le : 12/07/2016*

Le Maire
Christophe LUBAC

Le Jeudi 7 Juillet 2016, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 1^{er} juillet 2016, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Pablo ARCE** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Membres présents :

M. Ch. LUBAC, Mme Cl. FAIVRE, M. P. ARCE, Mme Cl. GEORGELIN, M. G. ROZENKNOP, Mme M-P. DOSTE, M.J-B. CHEVALLIER, Mme P. MATON, M. A. CLEMENT, M. P-Y SCHANEN, M. S. ROSTAN, Mme M-P. GLEIZES, Mme M-A. SCANO, M. E. JAECK, M. J- . PALÉVODY, Mme C. CIERLAK-SINDOU, M. B. PASSERIEU, Mme V. BLANSTIER, M. Fr. ESCANDE, M. M. CHARLIER, Mme A. POL, M. H. AREVALO, M. J-P. PERICAUD et Mme L. TACHOIRES.

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Mme V. LETARD a donné procuration à Mme P. MATON
Mlle D. NSIMBA LUMPUNI donné procuration à M. A. CLEMENT
M. A. CARRAL a donné procuration à Mme Cl. FAIVRE
Mme G. BAUX a donné procuration à Mme M-A. SCANO
Mme Cl. GRIET a donné procuration à M. G. ROZENKNOP
M. P. BROT a donné procuration à M. M. CHARLIER
Mme Ch. ARRIGHI a donné procuration M. H. AREVALO
M. Fr. MERELLE a donné procuration à M. Fr. ESCANDE

Membre absent

Mme M. CABAU.

Exposé des motifs

Le 5^{ème} groupe scolaire a été ouvert à la rentrée scolaire 2015 et suite à la révision de la carte scolaire. L'objectif de cette ouverture consistait à mieux répartir les effectifs sur la commune et à mettre en place un dispositif plus adapté avec un nombre d'enfants par classe satisfaisant.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'aucun nom n'avait été donné à ce groupe scolaire à la rentrée 2015. Il a chargé les deux directrices de l'établissement d'engager une démarche en accord avec leur projet d'établissement et de façon à doter ce groupe scolaire d'un nom dès la rentrée 2016.

Le cahier des charges initial formulé par la Mairie comportait deux volets :

- mettre en place une démarche collaborative ;
- donner un nom de femme à l'établissement, conformément à l'engagement

**Délibération du Conseil Municipal de la Ville de Ramonville Saint-Agne
du 7 Juillet 2016**

pris par l'équipe municipale en faveur de la parité et de l'égalité. Le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes ayant par ailleurs dans son édition 2015 reconnu la commune de Ramonville comme une des communes en pointe en la matière.

A cet effet, une démarche de concertation a été lancée dès la rentrée dernière et s'est déroulée sur le courant de l'année. Trois collèges ont été constitués de façon à ce que chaque catégorie de représentant trouve sa place dans le dispositif de consultation : parents d'élèves, enseignants et directeurs, personnels municipaux agissant au sein de l'établissement, représentants de la Mairie.

Les élèves de classe de CM2 ont initié la démarche en recensant plus de 70 noms qui à leurs yeux présentaient un intérêt pour cet exercice. Un travail d'analyse a été effectué sur chacun de ces noms de femmes de façon à mieux comprendre le contenu de leur engagement et la marque qu'elles ont laissé dans l'Histoire. La procédure de discussion et d'examen a permis de réduire au fil de la démarche le nombre de noms en lice. Au final, les 3 collèges existants ont pris part à un vote le 14 juin dernier pour départager le nom qui leur semblait le plus indiqué.

Le résultat a la sortie des urnes est le suivant : Angela Davis.

L'engagement de cette militante des droits de l'Homme en faveur de la liberté, de l'égalité des droits et de la fraternité a convaincu les élèves de la justesse de ce choix.

Décision

Au regard de la démarche participative engagée avec les élèves et l'équipe d'enseignants et de direction du 5^{ème} groupe, le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur LE MAIRE et après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** l'officialisation du nom « Angela Davis ».

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures*

Le Maire
Christophe LUBAC